

temps que tes parents t'autorisent, mais à condition que tu ne leur dises rien ». L'enfant aurait l'impression qu'il risque de provoquer un conflit grave entre ses parents et ses grands-parents s'il évoque cette situation. L'enfant devra toute sa vie continuer à comprendre que les règles peuvent être différentes selon les lieux. Il n'est pas trop tôt pour le lui expliquer.

Entre 6 et 9 ans

Familiarisez-vous avec les jeux vidéo, les films et les feuilleteurs que vos enfants peuvent regarder. Il ne s'agit pas seulement de contrôler que leur âge correspond à la préconisation des concepteurs, mais également d'avoir des éléments pour pouvoir parler avec eux de ce qu'ils y voient.

Continuez à établir des règles claires sur le temps de jeux et plus globalement sur le temps d'écrans dont dispose chacun de vos enfants. Il s'agit là évidemment d'un contrat à la personne et qui doit tenir compte de deux facteurs : l'enfant peut gérer son temps d'écran comme il le souhaite entre les différents écrans auxquels il a accès, mais il doit en même temps consacrer du temps à d'autres activités impliquant notamment son corps et ses relations avec ses camarades.

Créez un compte pour votre enfant sur l'ordinateur familial et paramétrez la console de jeux du salon de façon à ce que votre enfant ne puisse y avoir que des activités qui correspondent à son âge.

Tenez compte du fait que votre enfant peut accéder à Internet ou à des jeux vidéo qui ne sont pas de son âge par l'intermédiaire de frère ou de sœur plus grands. Il est donc essentiel d'établir des règles qui soient explicites dans la famille quant à l'usage par chacun des écrans qui sont disponibles.

Commencez à initier votre enfant au droit à l'image. Pour cela, faites participer votre enfant au choix des photographies familiales. Lesquelles décide-t-on de gar-

der ? Certainement pas toutes, il faut trier... Les parents peuvent très bien demander aux enfants de désigner celles qu'ils souhaitent conserver, et celles dont ils ont envie de se débarrasser. C'est une activité familiale partagée, avec un objectif concret. Bénéfice subsidiaire : derrière cette activité apparemment banale, l'enfant, dès 4 ou 5 ans, intériorise le droit qu'il possède sur sa propre image. Son image a un sens, elle lui appartient. Par la suite, il aura moins tendance à mettre n'importe quelle photo sur Internet.

Laissez votre enfant faire des photographies. Si vous changez d'appareil, offrez-lui l'ancien : il pourra faire autant d'images qu'il veut puisqu'elles sont numériques. Mais il faudra qu'il pense à recharger la batterie, et à vider la mémoire dans l'ordinateur familial quand elle est saturée. En discutant avec lui des images qu'il fait, vous continuerez à le sensibiliser au droit de chacun d'être le propriétaire de sa propre image.

Entre 9 et 12 ans

Déterminez en amont l'âge à partir duquel votre enfant pourra avoir son propre téléphone mobile. Et soyez conscients du fait qu'aussitôt qu'il l'aura, il s'éloignera un peu plus vite de vous ! Fixez aussi en amont des règles d'usage valables pour tous les membres de la famille. Notamment celle du repas du soir : tant qu'on est à table, personne ne décroche le téléphone. Même pas les parents ! C'est la meilleure façon d'inculquer aux enfants, par l'exemple et non par la parole, qu'il y a un moment pour tout, et que si l'on veut être bien ensemble, certaines règles doivent être respectées, et partagées.

Une fois l'achat fait, veillez à ce qu'il le garde caché lorsqu'il se déplace, au même titre d'ailleurs que d'autres outils technologiques, de manière à minimiser les risques de vol.

Vous pouvez lui confier de l'argent de poche qu'il peut dépenser par exemple pour des jeux vidéo mais à condition que ce soit toujours en accord avec les principes que

vous avez posés. Si vous connaissez les jeux auxquels joue votre enfant, vous vous apercevrez vite que les âges préconisés par la norme PEGI (affichés sur chaque boîte) sont souvent un peu exagérés : un jeu noté « 12+ » peut souvent être joué à 10 ans. Si vous n'êtes pas familiers des jeux, allez les voir sur les sites Internet qui leur sont dédiés, ou informez-vous sur le site *Pédagojeux*. Si vous n'avez pas envie ou pas le temps, faites respecter la norme PEGI.

Continuez à poser des limites à la consommation d'écrans, en continuant à laisser votre enfant répartir son temps d'écran comme il le souhaite entre la télévision, la console portable s'il en a une et l'ordinateur. Mais prenez aussi du temps chaque jour pour parler avec lui de ce qu'il a vu sur les écrans, de ce que ses camarades regardent et des échanges qu'il a avec eux. N'oubliez pas que parler des écrans oblige à construire des formes de pensée qui ne sont pas mobilisées par ceux-ci : l'enfant qui raconte ce qu'il a vu sur un écran passe d'une forme de pensée plus spatialisée et intemporelle à une construction narrative. Il apprend donc à faire fonctionner des capacités mentales peu mises à contribution par les écrans seuls. Le moment du repas du soir est parfait pour cela... à condition de le prendre sans télévision ni téléphone mobile.

Cet âge est celui où les jeunes commencent à être très soucieux à la fois d'exalter leur originalité et de se rattacher à un groupe. Discutez avec lui de ce qu'il trouve sur Internet... Insistez sur le droit à l'image et le droit à l'intimité de chacun. En pratique cela signifie qu'il est interdit de mettre des commentaires, des photos ou des vidéos impliquant des tiers sans leur autorisation. Rappelez-lui qu'il ne doit jamais écrire des choses qu'il ne pourrait pas dire en face à face et engagez-le à ne jamais mettre la webcam en route. Rappelez-lui qu'il n'est pas possible d'aller sur Facebook avant l'âge de 13 ans.

Enfin, répétez régulièrement à votre enfant les trois règles de base du fonctionnement d'Internet que vous devez vous aussi assimiler :

1. tout ce que l'on y met peut tomber dans le domaine public ;

2. tout ce que l'on y met y restera éternellement ;
3. tout ce que l'on y trouve est sujet à caution : certaines données sont vraies et d'autres fausses.

Pour cela, vous pouvez lui proposer ces trois exercices :

- Proposez-lui de se fabriquer une fausse page personnelle sur Internet et invitez-le à la montrer dans la cour de récréation ou au jardin public ; il est probable qu'il va s'écrier : « Mais c'est impossible, c'est intime ! » alors qu'il s'apprêtait à mettre les mêmes informations sur Internet !
- Pour le sensibiliser au fait que tout reste éternellement sur Internet, proposez-lui de se créer une page correspondant à ce qu'ils étaient trois ans auparavant. Il répondra qu'il veut une page qui reflète ce qu'il est maintenant. Mais dans trois ans, tout cela y sera toujours !
- Enfin, dites-lui : « Sur Internet, toi, tu dis toujours la vérité ? Non ? Eh bien figure-toi que les autres en font autant ! »

Après 12 ans

Le jeune adolescent peut commencer à « surfer » seul sur la toile, à condition d'avoir compris et assimilé les règles précédentes. Néanmoins, adoptez certaines règles d'usage, convenez ensemble d'horaires prédéfinis de navigation, ne laissez pas votre enfant avoir une connexion nocturne illimitée à l'Internet depuis sa chambre. S'il vous demande de supprimer toute forme de contrôle, réfléchissez bien à ce qu'il peut trouver sur Internet avant de décider que cela est acceptable.

Ne pensez pas qu'il est trop tard pour renforcer les limites ou apprendre à votre enfant des choses au sujet des technologies numériques. Il a beau afficher devant vous qu'il sait tout et n'a pas besoin de conseils, souvenez-vous que les jeunes sont toujours heureux que leurs parents montrent la préoccupation qu'ils ont d'eux : même si votre enfant semble refuser vos conseils, il est touché par le fait que vous lui en donniez. Prenez alors toutes les occasions possibles pour parler avec lui de ce qu'il trouve